

Les principaux points qui ressortent du Rapport du Groupe d'observateurs parlementaires sont les suivants:

- Le nombre élevé d'électeurs inscrits est un "succès remarquable".
- La procédure électorale devrait être axée sur le dépouillement rapide des votes, le scrutin secret, et la tenue d'une campagne visant à renforcer la confiance du public à l'égard du scrutin.
- Afin d'éliminer le plus possible l'intimidation, les "koevoets" - dont la dissolution a été prévue en vertu des résolutions 435 et 640 du Conseil de Sécurité - devraient d'abord être confinés à leur base et étroitement surveillés jusqu'aux élections, puis être dispersés et recyclés.
- Une constitution devrait être, à terme, élaborée par l'Assemblée, sans ingérence de l'Afrique du Sud, et devrait incorporer les Principes constitutionnels convenus en 1982 par toutes les parties.
- Une fois la Namibie devenue indépendante, le Canada devrait lui fournir une aide au développement et encourager les investissements dans ce pays.

Le Canada a déjà contribué à la période de transition au moyen de la fourniture de forces de maintien de la paix, de l'octroi d'une aide aux réfugiés, de l'établissement d'une mission d'observation diplomatique, de la fourniture d'urnes et de l'envoi de personnel technique. Il fournira sous peu aux Nations Unies un contingent de policiers et de civils pour la supervision des élections.

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à:

Marc Entwistle
Service des Relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874